



# RÉGLEMENT INTÉRIEUR - DES CAMPINGS -

| Choralies 2022 |

**VAISON-LA-ROMAINE  
(FRANCE)  
DU 3 AU 11 AOÛT 2022**



# SOMMAIRE

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| <b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> | <b>4</b> |
| <b>ARRIVÉE ET DÉPART</b>      | <b>4</b> |
| <b>ÉQUIPEMENT ET COUCHAGE</b> | <b>4</b> |
| <b>ÉQUIPEMENTS SANITAIRES</b> | <b>4</b> |
| <b>SÉCURITÉ</b>               | <b>4</b> |
| <b>CIRCULATION</b>            | <b>5</b> |

## CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée au camping n'est autorisée qu'aux personnes porteuses du badge des Choralies et aux seules dates de leur inscription.

Les mineurs sont sous la responsabilité permanente des parents -ou de personnes majeures désignées-, lesquels séjournent simultanément dans le camping.

## ARRIVÉE ET DÉPART

L'accueil au camping se fait de **9h00 à 19h00**.

À votre arrivée, vous devrez retirer votre pochette « Choralies » à l'Espace Culturel (le 1<sup>er</sup> jour) et au bureau des Inscriptions du « Village de Choralies » les jours suivants. Rendez-vous ensuite au bureau d'accueil du camping de BAYE pour vous y faire enregistrer. Votre emplacement vous sera indiqué et une étiquette-clé vous sera remise.

Toute modification de la date de départ prévue doit être signalée à l'accueil de BAYE (obligation de la connaissance des effectifs pour des raisons de sécurité). Lors de votre départ, rappez votre «étiquette - clé» au lieu de vie.

## ÉQUIPEMENT ET COUCHAGE

Les tentes collectives (10 ou 12 personnes) sont mixtes et équipées de lits de camp, matelas et chaises. Ils ne comportent pas d'installations électriques. Draps, duvets, couvertures ou oreillers ne sont pas fournis. Des portants avec cintres sont à disposition dans les tentes collectives. Ne rien suspendre aux toiles ou tendeurs. Une caution de 20€ (pour le matelas) vous sera demandée à votre arrivée au camping et restituée à votre départ.

Les tentes individuelles doivent être adaptée au nombre d'occupants et ne pas empiéter sur l'espace nécessaire aux autres Choralistes (auvents proscrits).

Un lieu de vie est à votre disposition à l'entrée du camping pour les moments de **détente** et **loisirs**. Il est équipé de moyens de repassage et de prises électriques.

## ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Chacun veillera à maintenir propres et fonctionnels les installations sanitaires mises à disposition. Signalez au plus tôt tout dysfonctionnement.

## SÉCURITÉ

Chaque Choraliste est responsable de son matériel.

Aucun objet de valeur ne doit être laissé à l'intérieur des tentes collectives ou individuelles.  
Chaque fois que vous vous absentez, veillez à bien fermer votre tente.  
Ne pas ouvrir l'arrière des tentes collectives.

## CIRCULATION

Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer dans le camping.

Pour la sécurité et le bien-être de tous, il est strictement interdit :

- de fumer
- d'introduire et de consommation d'alcool
- de faire du feu
- de cuisiner
- d'introduire des animaux de compagnie à l'intérieur du camping.

**Toutes nuisances sonores doivent être évitées en journée et sont proscrites la nuit.**

Les déchets seront déposés dans les containers situés à l'entrée des terrains.

Les linges mis à sécher sur les étendages seront régulièrement retirés.

Il est indispensable de maintenir dégagés les axes de circulation prévus pour les véhicules de secours notamment.

**Toutes entraves au présent règlement impliqueront un renvoi immédiat du camping.**

Il n'y a pas de problème sans solution : un peu de bonne volonté et de dialogue, une forte dose de respect des autres, beaucoup de bonne humeur et de compréhension seront les garants d'un agréable séjour pour tous.

**Bonnes CHORALIES à tous !**

**l'équipe Camping**